



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau des Affaires Juridiques
et de la Légalité

YAG/

Communes de LA TRINITE, LA TURBIE et BEAUSOLEIL

Création de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts
entre les postes de La Trinité-Victor et de Monte-Carlo

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Le Préfet des Alpes-Maritimes,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite*

Informe le public qu'il sera procédé, sur le territoire des communes de la Trinité, la Turbie et Beausoleil, en application de l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2014 à une enquête publique sur le projet d'institution des servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'abattage d'arbres et d'occupation temporaire instituée par le Code de l'énergie.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairies de la Trinité, la Turbie et Beausoleil du mardi 16 au jeudi 25 septembre 2014 inclus, soit pour une durée de 10 jours, afin que chacun puisse en prendre connaissance, comme suit :

- **La Trinité (service environnement) - 9, rue de l'Hôtel de ville 06341 : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h**
- **La Turbie - avenue de la Victoire- 06320 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**
- **Beausoleil – 27, boulevard de la République 06240 : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.**

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquête mis à la disposition du public ou pourront être adressées par écrit en **mairie de la Trinité, siège de l'enquête** au commissaire- enquêteur, qui les joindra aux registres.

M. Hugues KRAL désigné en qualité de commissaire- enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de la Trinité (9, rue de l'hôtel de ville) de :

mardi 16 septembre de 8h30 à 12h30
jeudi 25 septembre de 13h à 17h

Une copie de l'avis motivé du commissaire- enquêteur, sera déposée en mairies ainsi qu'à la préfecture des Alpes-Maritimes – Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau des affaires juridiques et de la légalité, où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication.

Fait à Nice, le 30 juillet 2014
pour le préfet, le secrétaire général
signé : Gérard GAVORY